



# COMPTE RENDU EPREUVE BREVET A DE VOL CIRCULAIRE COMMANDE

(à transmettre par le président du club du candidat à la LAM dont relève le club)

**CANDIDAT NOM:** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... **N° de licence FFAM :** .....

**Adresse :** .....

..... **e.mail :** ..... @.....

**Intitulé du club** (dans lequel le candidat est licencié) : .....

**N° affiliation du club :** | \_ | \_ | \_ | \_ | **LAM :** |.....

**NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT** (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :  
.....

**EPREUVE** (cf. page suivante)

**Effectuée le :** ..... à .....

**Vol extérieur**

**Vol d'intérieur**

<b>Examineurs</b>	Nom	Prénom	Qualité	Signature
1 <sup>er</sup> officiel				
2 <sup>ème</sup> officiel				

**Qualité** (préciser président de club, de LAM, délégué départemental., titulaire DFFA, juge, examinateur QPDD)

**Cocher la case ad hoc :**

**Épreuve réussie**

**Épreuve manquée**

**Essai : 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup>**

Démarrage du moteur		
Décollage ou lancer du modèle (sur herbe)		
Premier tour de vol à une hauteur inférieure à 3 mètres		
Deux loopings droits enchaînés		
Deux tours de vol sur le dos à 2 mètres (à + ou - 1 mètre)		
Figure comprenant un looping droit et un looping inversé enchaînés		
Atterrissage (modèle intact)		
Respect du temps de vol annoncé (à + ou - 15%)		

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit : à 3 minutes pour démarrer et décoller et à un seul essai non-concluant pour les deux épreuves.

**Date et signature du président du club :** .....

## CADRE RESERVE A LA LAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

**Date de réception compte rendu :** .....

**Validation :** OUI  NON

**Signature du président de la LAM :**

## CADRE RESERVE FFAM

**Date de réception :** .....

## INFORMATIONS

### **Dispositions relatives aux brevets**

Il n'y a pas de condition d'âge associée à la passation des brevets.

L'obtention d'un brevet A donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Un même brevet peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

Un candidat ne peut passer qu'un seul brevet par an dans une discipline donnée (vol libre, vol circulaire commandé, vol radiocommandé). Par contre, un candidat peut passer des brevets dans différentes disciplines la même année.

### **Epreuve à effectuer pour le brevet A de vol circulaire commandé (vol extérieur ou d'intérieur)**

Pour le brevet A, le candidat doit effectuer, dans la même journée et avec le même aéromodèle, deux fois l'épreuve de l'aile d'argent de vol circulaire commandé.

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant pour l'ensemble des deux épreuves de vol.

L'épreuve de vol à réaliser deux fois est la suivante :

- Démarrage du moteur en moins de trois minutes.
- Décollage qui pourra sur un terrain en herbe être effectué par un lancé à la main de l'aéromodèle par un aide.
- Premier tour de vol à effectuer à une hauteur inférieure à 3 mètres.
- Deux loopings droits enchaînés.
- Deux tours de vol sur le dos à 2 mètres (à + ou - 1 mètre).
- Figure comprenant un looping droit et un looping inversé enchaînés.
- Atterrissage (aéromodèle intact).

Par ailleurs, le candidat annoncera avant le signal de départ son temps de vol présumé (décompté à partir du démarrage effectif du moteur jusqu'à l'arrêt complet du modèle après l'atterrissage). L'épreuve ne sera validée que si le temps de vol effectif est compris dans une fourchette de plus ou moins 15 % du temps de vol présumé annoncé par le candidat.

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

### **Contrôle de l'épreuve**

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels désignés par la LAM concernée, ceux-ci devant disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

À l'issue de l'épreuve (réussie ou non), le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat, il sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat. Si l'épreuve est manquée, le compte rendu sera conservé par la LAM, pour servir en cas de contestation. Si l'épreuve est réussie, le président de LAM validera le compte rendu et enregistrera le diplôme sur la fiche du licencié concerné, ce brevet apparaîtra alors automatiquement sur la licence.